

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cultivez
vos ambitions!

Une aide précieuse pour votre avenir



Le symbole et le nom Sollio sont des marques de commerce de Sollio Groupe Coopératif.





Apprenez-en plus sur le FCARA en allant sur sollio.coop/fcara ou en vous renseignant auprès de votre coopérative.

En résumé, c'est un programme qui permet aux productrices et producteurs agricoles coopératifs de la relève de bénéficier d'un support financier, professionnel et d'une offre de développement des compétences!

Détails du programme

- Le programme est permanent;
- L'aide est d'une durée maximale de trois ans et est non renouvelable;
- L'adhésion se fait volontairement par les coopératives.

1. Objectifs

- Faire la promotion de la coopération;
- Développer les compétences;
- Contribuer financièrement à la relève agricole;
- Partager les résultats de façon différente.

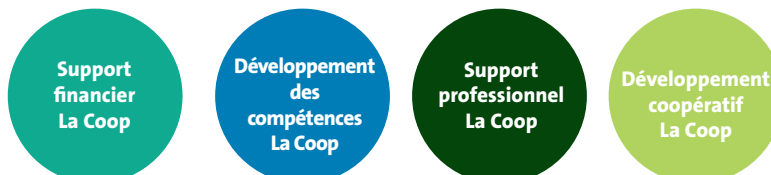
2. Critères d'admissibilité

Le candidat doit :

- être membre d'une coopérative affiliée du réseau de Sollio Groupe Coopératif (ferme);
- être membre de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (candidat);
- être membre d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins (ferme ou à titre personnel);
- être âgé de 18 et 40 ans;
- détenir au moins 20 % des actions de l'entreprise;
- détenir un diplôme d'une formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC) ou une formation équivalente;
- être résident du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick;
- accepter que des reportages soient réalisés et que des photos soient prises sans demander de rémunération en contrepartie;
- s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA, s'il est retenu.

3. Comment adresser votre demande?

- Bloc La Coop



Ce bloc est géré par les coopératives agricoles membres du réseau qui ont adhéré au FCARA. Chaque coopérative traitera les différentes demandes en fonction du respect des critères d'admissibilité ainsi que de sa limite budgétaire. Une fois retenues, les candidatures seront transmises au conseil d'administration du FCARA pour approbation finale.

Formulaire de demande

Date de naissance : _____ (joindre votre acte de naissance)
JJ MM AA

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____
N° DE RUE APP. CODE POSTAL
VILLE PROVINCE

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nom de l'entreprise : _____
RAISON SOCIALE N° D'ENREGISTREMENT

Travaillez-vous sur la ferme à temps plein? ☐ Oui ☐ Non
(Joindre une déclaration signée selon laquelle vous travaillez à temps plein à la ferme)

Quel est votre statut dans l'entreprise?
(Joindre une copie de vos contrats, ententes et conventions attestant votre pourcentage d'actionariat)

☐ Associé ou actionnaire minoritaire _____
% DES ACTIONS
☐ Propriétaire ou actionnaire majoritaire _____
% DES ACTIONS

Principales productions :

1. _____
% DU CHIFFRE D'AFFAIRES NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION
2. _____
% DU CHIFFRE D'AFFAIRES NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION

Détenez-vous une formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)? ☐ Oui ☐ Non
(Joindre une copie du diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC)) ou de l'attestation d'une formation équivalente)

SPÉCIALISATION
Votre ferme est-elle membre d'une coopérative agricole affiliée à Sollio Groupe Coopératif? ☐ Oui ☐ Non
(Joindre une copie du contrat d'adhésion; si vous n'êtes pas membre d'une coopérative depuis au moins trois ans, veuillez joindre une copie de vos états financiers des trois dernières années)

NOM DE LA COOPÉRATIVE N° DE MEMBRE

Volume d'achat annuel de votre entreprise à votre coopérative : _____
(Information disponible auprès de votre coopérative)

Êtes-vous membre de la FRAQ? ☐ Oui ☐ Non
(Joindre une copie du contrat d'adhésion)

Si oui, quel est votre numéro de membre? _____

Est-ce que vous ou votre ferme êtes membre d'une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins? ☐ Oui ☐ Non
(Joindre une copie de votre dernier relevé de compte personnel ou de l'entreprise)



Bloc La Coop

1. Volet Support financier La Coop

- Critères spécifiques pour être admissible à ce volet :
 - achats d'intrants : majoritairement à la coopérative locale;
 - âge : de 18 à 40 ans, lors de l'inscription.
- Escompte spécial relève : 10 % de la valeur des achats d'intrants admissibles, proportionnels à la participation (actions) du candidat retenu dans son entreprise jusqu'à concurrence de 7 500 \$/année par entreprise agricole.

Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales.
- 100 % des achats au niveau des productions végétales.
- 100 % des achats en quincaillerie.
- 0 % (zéro) des achats au niveau des matériaux de construction.
- 0 % (zéro) des transactions de grains.
- 0 % (zéro) d'achat de pétrole.

2. Volet Développement des compétences La Coop

- Volet obligatoire pour être admissible au volet Support financier.
- Chaque bénéficiaire devra, pour toute la durée de l'aide accordée, s'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations qui lui seront offertes ainsi que par sa participation à certaines activités associatives.

Formations

Crédits obligatoires (21 crédits sur trois ans)

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le bénéficiaire s'engage à accumuler un minimum de sept crédits par année, à l'aide de formations reconnues par le conseil d'administration du FCARA. Le bénéficiaire peut choisir parmi une dizaine de cours en fonction de ses champs d'intérêt et besoins. Vous retrouverez la liste de ces cours à l'intérieur du feuillet Développement des compétences. Les crédits ainsi accumulés pourraient d'ailleurs être reconnus, si plus tard, le participant est élu administrateur d'une coopérative.

Activités associatives

Deux activités associatives par année

- Pendant toute la durée de l'aide accordée, le participant s'engage à participer à un minimum de deux activités associatives par année. Le bénéficiaire pourra choisir parmi une liste d'activités associatives reconnues par le conseil d'administration du FCARA. Vous retrouverez cette liste dans le feuillet Développement des compétences.

3. Volet Support professionnel La Coop

- **Critère spécifique pour être admissible à ce volet :**
 - Seuls les candidats retenus et admis au volet Support financier pourront bénéficier de ce volet.
- **Admissible au programme Shepell :**
 - Une heure et demie d'évaluation;
 - Accès à un psychologue : cinq rencontres d'une heure (cinq heures maximum);
 - Deux de ces cinq heures pourront être avec :
 - un conseiller juridique (une heure maximum) ou
 - un conseiller administratif (une heure maximum).

Pour plus d'informations : 1 800 361-5676



4. Volet Développement coopératif La Coop

Ce volet propose, annuellement, des voyages de formation et des visites d'installations de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, ainsi que d'établissements agricoles et agroalimentaires. Il permet de venir à la rencontre de membres d'autres coopératives du réseau et de constater la façon dont le milieu agricole se développe au Québec et dans certaines autres régions du Canada.

Les membres obtiennent des crédits de formation en contrepartie de leur participation à ces voyages.

Les lieux et dates de ces voyages sont déterminés de concert entre les coopératives participantes à ce volet et Sollio Groupe Coopératif.



Informations sur les formations offertes

Section coopération

Agriculture et économie de marché-I (4 crédits)

Connaissez-vous bien les règles de jeu auxquelles sont confrontées, dans la réalisation de leur mission, Sollio Groupe Coopératif et les coopératives qui la possèdent? Quel est l'environnement concurrentiel en agroalimentaire?

Notre formateur vous guidera dans une démarche d'analyse de l'environnement, à partir des principales filières agroalimentaires québécoises. Vous serez à même de constater les principaux enjeux de votre propre production sur l'échiquier international.

Agriculture et économie de marché-II (2 crédits)

Cette formation est la suite du cours Agriculture et économie de marché-I. Vous pour suivre votre exploration de l'évolution de l'agriculture québécoise. Vous en apprendrez davantage sur les enjeux économiques qui influencent l'industrie agricole. Nous tenterons de répondre aux quelques questions suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques de l'économie agricole?
- Qu'est-ce qui distingue l'économie agricole par rapport à celle des autres secteurs d'activités économiques?
- Quels ont été les outils auxquels ont fait appel les producteurs afin de civiliser le marché et s'assurer un revenu net adéquat?

Gestion stratégique de base sur l'identité coopérative (3 crédits)

Cette formation traite des défis de la coopération et des stratégies de gestion qui permettent aux gestionnaires et administrateurs de coopératives de connaître les raisons qui sont à la base de leur succès. Cette formation vous propose d'étudier le modèle des défis coopératifs. Il s'agit d'un outil de gestion unique parce qu'il a été conçu afin de permettre aux administrateurs et aux gestionnaires de coopératives de mieux identifier le lien entre son succès et son statut de coopérative.

La coopération, un monde à découvrir (4 crédits)

Anciennement connue sous le nom « Introduction à la coopération », cette formation vise à fournir aux participants une solide connaissance en coopération afin de les amener à en comprendre les caractéristiques propres et à apprécier le potentiel de cette forme unique d'entrepreneuriat pour les producteurs agricoles du Québec.

Leadership coopératif (2 crédits)

On vous demande d'assumer un leadership au sein de votre coopérative. Mais qu'est-ce que cela implique exactement? Qu'est-ce qu'un bon leader? Et surtout, qu'est-ce qu'un bon leader en milieu coopératif?

Cette séance vous propose une réflexion sur le concept du leadership. À l'aide de textes de plusieurs auteurs, vous serez appelé à vous interroger sur votre rôle d' élu dans votre coopérative et sur le type de leadership désirable en milieu coopératif.

Paradigme coopératif (2 crédits)

Dans la vie de tous les jours, nous constatons que le système globalisant actuel déstabilise le collectif par l'imposition de sa logique et ses valeurs réductionnistes. Il touche également le mouvement coopératif.

Pour cette raison, il est d'intérêt d'analyser plus en profondeur le paradigme coopératif qui suggère une anthropologie, des valeurs et des finalités particulières pouvant répondre aux attentes de la société d'aujourd'hui. De ce paradigme pourrait émerger une éthique de société inscrite dans les mœurs de cette organisation vouée à la coopération et à la démocratie pour une véritable transformation sociale et culturelle.

Section gestion

Gestion stratégique de l'entreprise agricole (4 crédits)

Planification des principales étapes d'investissement et de dépenses pour l'entreprise, et choix des meilleures options.

Ce cours est offert sur demande seulement, par Raymond Levallois et Jean-Philippe Perrier de l'Université Laval.

Pour vous inscrire, veuillez contacter directement Nadine Kadé au 514 384-6450, poste 3710.

Comprendre les états financiers (4 crédits)

Cette formation vise à initier les participants aux implications et au fonctionnement des différents états financiers que nous retrouvons dans les coopératives. Elle permettra aux participants d'acquérir une meilleure compréhension des états financiers et des outils pertinents à leur suivi et à leur analyse.

Section technique (2 crédits)

- Productions animales — Participation aux événements organisés par les coopératives locales
- Commercialisation des grains I – Session Relève agricole
- Productions végétales — Participation aux événements organisés par les coopératives locales
- Acéricole
- Technico-économique — Outils économiques (calculs de coûts d'alimentation, interprétation de données, etc.)
- Formations externes — Les bénéficiaires du FCARA peuvent également compléter un maximum de 20 % des crédits qu'ils doivent accumuler pour bénéficier des différents volets du Fonds auprès des maisons d'enseignement agricole de leur région qui dispensent des cours de perfectionnement professionnel (ex. : CIAQ, Colloque CRAAQ, Valacta, ITA, Collectifs régionaux en formation agricole, Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Ordre des agronomes du Québec, Ordre des technologues professionnels du Québec, etc.)



Lieux et horaires des formations

Les dates et les lieux des formations seront déterminés ultérieurement et communiqués à tous les bénéficiaires. Ces formations sont généralement données dans différentes régions afin d'éviter le plus possible les déplacements et d'être plus accessibles pour les participants.

Les participants peuvent également vérifier auprès de la maison d'enseignement agricole de leur région l'horaire des cours de perfectionnement professionnel qui sont dispensés.

Coût des formations

Les coûts occasionnés par les formations ci-haut décrites (inscription, repas, transport) reçues dans le cadre du volet Développement des compétences sont supportés par le FCARA. Celui-ci remboursera également jusqu'à un maximum de 150 \$ des frais de scolarité des cours de perfectionnement professionnel qui auront été complétés avec succès par les candidats, sur remise des pièces justificatives.

La demande de remboursement des coûts de formation (accompagnée des pièces justificatives) peut être adressée directement par le participant au FCARA à sa coopérative locale ou au Mouvement des caisses Desjardins qui verra à se faire rembourser par le Fonds.

Liste des activités associatives reconnues

- **Vie démocratique de sa coopérative, de Sollio Groupe Coopératif et du Mouvement des caisses Desjardins :**
 - Assemblée générale annuelle de sa coopérative, de Sollio Groupe Coopératif ou du Mouvement des caisses Desjardins;
 - Conseil d'administration de sa coopérative;
 - Groupe de discussion;
 - Congrès de la FRAQ.
- **Activités de sensibilisation organisées par Sollio Groupe Coopératif, le CQCM ou le Mouvement des caisses Desjardins :**
 - Forum jeunesse;
 - Forum Coop;
 - Rencontre de l'Alliance québécoise des jeunes coopérateurs et mutualistes.
- **Activités sociales organisées par sa coopérative ou par le Mouvement des caisses Desjardins :**
 - Pique-nique;
 - Golf;
 - Voyage;
 - Etc.



Notes

Consignes

- Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions avant de soumettre votre candidature. Les dossiers incomplets pourraient être rejetés.
- L'ensemble des renseignements requis pour l'étude de votre dossier doit se retrouver sur ce document.
- Joindre une copie de vos contrats, ententes et conventions attestant :
 - votre pourcentage d'actionariat dans l'entreprise;*
 - votre adhésion à une coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif (si vous n'êtes pas membre d'une coopérative depuis au moins trois ans, veuillez joindre une copie de vos états financiers des trois dernières années);
 - votre adhésion à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ);
 - votre adhésion à une caisse affiliée au Mouvement des caisses Desjardins.
- Joindre votre acte de naissance.*
- Joindre une copie du diplôme d'études (formation spécialisée en agriculture (DEP, DEC, BAC) ou de l'attestation d'une formation équivalente.*
- Donnez-nous clairement et simplement les renseignements requis.
- Si le document est complété à la main, l'écriture doit être lisible.

N.B. : Les candidats qui ont reçu la prime d'aide à l'établissement de La Financière agricole du Québec (FADQ) peuvent être dispensés de fournir les pièces justificatives des points suivis d'un* en nous fournissant une copie de la confirmation de la FADQ ou en signant le consentement ci-dessous, permettant à la FADQ de nous confirmer que vous avez bien reçu cette prime à l'établissement.

Je soussigné, _____ autorise La Financière agricole du Québec à communiquer au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, les renseignements ayant permis d'établir mon admissibilité à la prime d'aide à l'établissement, soit mon âge, mon niveau de formation et ma participation dans la propriété de la ferme.

Numéro de client La Financière agricole du Québec : _____

Confidentialité

- Le comité de sélection s'engage à ne pas divulguer les renseignements contenus dans le présent document.

Date de la préparation : _____ Signature : _____

Veuillez retourner ce dossier à votre coopérative locale.

Les candidatures seront évaluées, par la coopérative locale, en fonction des critères d'admissibilité, des pièces justificatives et du budget alloué.

Une fois sélectionnées, les candidatures seront transmises au conseil d'administration du FCARA.

